

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 30 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 30 juin à 18h, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la **Commune de SAINT-ALBAN-les-EAUX**, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **M. Pierre DEVEDEUX, Maire**.

Date de la convocation : 21 juin 2017

- 1) Election sénatoriale : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

Procès-verbal de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

- 2) Rythmes scolaires : horaires de classe pour la rentrée 2017-2018

M. le maire laisse la parole à M. Piquet afin d'exposer la situation aux élus.

M. Piquet indique qu'il a participé au dernier conseil d'école qui s'est tenu le 12 juin.

Les enseignantes, ainsi que la majorité des représentants des parents d'élèves sont favorables au retour de la semaine à 4 jours.

Mme Lapendery n'a pas souhaité faire un conseil d'école extraordinaire étant donné qu'un avis avait déjà été donné sur le sujet. De plus, l'inspection lui a indiqué que ce n'était pas nécessaire.

Aujourd'hui, le décret d'application permettant aux communes le retour de la semaine scolaire à 4 jours étant paru, les communes peuvent demander une dérogation et opter pour la semaine à 4 jours dès la rentrée scolaire 2017-2018.

M. le Maire précise que de nombreuses communes souhaitent le retour de la semaine à 4 jours. Les TAP n'ont pas forcément apporté un plus aux enfants. L'école doit revenir à sa vocation première : l'apprentissage des fondamentaux. M. le maire est favorable à une semaine de 4 jours.

A l'issue d'un tour de table les élus sollicitent une dérogation à l'inspection pour le retour de la semaine scolaire sur 4 jours dès la rentrée scolaire 2017-2018.

Délibération :

Retour de la semaine scolaire à 4 jours :

Considérant qu'un avis favorable a été donné au conseil d'école du 12 juin,  
Considérant que le décret d'application autorisant les demandes de dérogations est paru le 28 juin,

Après avoir écouté l'exposé de M. le maire et de M. Piquet,

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité au retour de la semaine scolaire à 4 jours, un courrier à l'inspection sera rédigé en ce sens.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

- 3) Personnel communal de la garderie : organisation 2017-2018.

M. le Maire indique que deux contrats arrivent à échéance.

Mme Elodie Vincent était en contrat aidé depuis le 01 septembre 2014, à temps plein.  
Mme Angélique Marconnet était en CDD et son contrat se termine le 07 juillet 2017. Elle effectuait 12 h/semaine.

Aujourd'hui, deux options :

- Reconduction des 2 contrats de la manière suivante : 1 contrat à 11h1/2 et l'autre à 17h1/2
- On ne reconduite pas les emplois et on fait appel à un contrat aidé.

Laurent Couty n'est pas contre le fait de créer deux postes et recruter les deux personnes déjà en poste mais il pense qu'il s'agit d'emplois précaires et ce n'est pas leur rende service.

David Piquet précise que l'on prépare l'avenir avec du personnel compétent.

Loïc ARBONA-JOY indique que cela va engendrer des frais de fonctionnement supplémentaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la reconduction des deux personnes déjà en poste.

Il est décidé de créer deux postes d'adjoint d'animation : l'un pour 11h1/2 et l'autre pour 17h1/2.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1 (Laurent Couty)

#### 4) Informations diverses :

Pierre Devedeux : il a été interpellé par M. Dru (maire de la Pacaudière) concernant les RPI. Lors d'un RDV avec l'inspecteur, ce sujet avait été évoqué pour la Côte Roannaise.  
A suivre.

L'aménagement du bourg est en cours de finition.

APE : invitation au barbecue de fin d'année qui se déroulera le 07 juillet.

Marcel Combe et Jean-Marc Bellet ont rencontré des acheteurs pour les sapins de la Vallée du Désert.  
Voir les possibilités avec l'ONF.

Didier Moncorger demande la date d'achèvement des travaux de la caserne.

Monsieur le maire lui indique qu'il faut compter un an de travaux. La commune n'a aucun droit de regard sur les travaux. C'est tout géré par me SDIS.

David Piquet signale qu'à chaque orage, la garderie est inondée. Les grilles d'aération des fenêtres ne tiennent pas. Absence de butée aux portes. Les agents sont obligés de mettre une chaise pour maintenir la porte ouverte.

Faire un courrier à M. LEPAGE.

Laurent Couty s'excuse de s'être mal fait comprendre concernant le recrutement du personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H.